

MAIRIE D'AIGNAN
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 19 MARS 2009 à 21 heures

L'an deux mille neuf le dix neuf mars à vingt et une heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'AIGNAN sous la présidence de Monsieur BARATAULT Philippe, Maire d'AIGNAN.

Etaient présents : Mmes PESQUIDOUX SARNIGUET CASTETS Melle FABRE MM LABADIE MURADORE NAVARRE PAYROS SEGAT DARBAS PERES LAFFARGUE BERGAMO

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès verbal du 24 février 2009.

ORDRE DU JOUR :

Approbation comptes administratifs Commune et service Assainissement
Questions diverses

Mademoiselle Hélène FABRE est nommée secrétaire de séance.

| |
|--|
| APPROBATION COMPTES ADMINISTRATIFS 2008 |
|--|

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Germaine CASTEST Présidente de la commission des Finances afin qu'elle présente les divers comptes administratifs .

COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Recettes 849 295.26 €
- Dépenses 735 666.63 €
- Excédent113 628.63 €
- Excédent reporté.....165 475.71 €

- Résultat279 104.34 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Recettes 688 563.78 €
- Dépenses 682 923.81 €
- Résultat 5 639.97 €
- Solde antérieur -177 335.01 €

- Résultat - 171 695.04 €
- Restes à réaliser 69 996.00 €
- Résultat cumulé 241 691.04 €

Monsieur le Maire quitte la séance et Madame CASTETS Germaine soumet à approbation le Compte administratif 2008 pour lequel Mmes PESQUIDOUX, SARNIGUET, Melle FABRE, MM PERES et LAFFARGUE demandent un vote à bulletin secret. Après dépouillement des votes, le compte administratif est approuvé par 8 voix pour , une abstention. Quatre bulletins blancs ont été trouvés dans l'urne.

SERVICE ASSAINISSEMENT

SECTION D'EXPLOITATION

- Recettes 77925.64 €
- Dépenses 54853.32 €
- Résultat 23072.32 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Recettes 48 714.21 €
- Dépenses 43025.74 €
- Déficit antérieur -15959.40 €
- Résultat 10270.93 €
- Restes à réaliser 3169.40 €

RESULTAT 13440.33 €

Madame CASTETS soumet à approbation le compte administratif 2008, le vote à bulletin secret est à nouveau demandé et après dépouillement il s'établit à : 8 voix pour. Cinq bulletins blancs sont trouvés dans l'urne.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire reprend le cours de la séance :

● **Suppression budget CCAS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le transfert d'activité du CCAS au profit du CIAS depuis le 1^{er} juillet 2005. A la demande des services de la trésorerie, il convient, compte tenu de la non activité du service de supprimer le budget et d'autoriser la Trésorerie à ne plus le faire fonctionner en comptabilité.

Accord à l'unanimité.

● **Sol Y Fiesta.**

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Mme BENOIT, Présidente de l'Association Sol Y Fiesta qui souhaite se voir attribuer de manière définitive une salle pour son association, la salle polyvalente étant souvent occupée le vendredi soir aux heures de répétition.

La commission vie associative étudiera cette demande.

● **Soho Solo**

Une aide pour une campagne publicitaire supplémentaire est sollicitée par Soho Solo, d'un montant de 200 euros. Un accord de principe est donné.

● **Assurance dommages à ouvrage – Guinguette**

Monsieur le Maire explique que suite à la demande des conseillers, 5 organismes d'assurance ont été contactés pour fournir une proposition d'assurance DO pour la nouvelle guinguette. Aucune n'est intéressé, seule demeure l'offre de la société Générali France pour 4600 € HT.

12 conseillers sont contre, 1 s'abstient, M. Payros ne participe pas au vote.

● **Repas du 5 avril**

Monsieur le Maire souhaite remercier tous les personnels ayant œuvré lors de la tempête des 24 et 25 Janvier 2009. Un méchoui sera organisé pour les sapeurs pompiers, les employés communaux et les conseiller municipaux.

● **Arènes**

M. SEGAT présente un devis de M. HEBRAIS pour goudronnage devant les nouveaux sanitaires des arènes. Il est approuvé pour un montant de 1227 euros et 50 cts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit vingt.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN pour être affiché le 31 mars 2009 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

AIGNAN, le 31 mars 2009

Le Maire,

Philippe BARATAULT